

Lyon, le 22 octobre 2020

Page 1 / 2

La Région signe avec la Ville de Montélimar son premier contrat régional de sécurité

Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a signé ce mardi 20 octobre avec Julien CORNILLET, Maire de Montélimar, le premier contrat régional de sécurité. Ce dernier fixe le cadre et va permettre à la ville de muscler ses dispositifs de sécurité dans les prochains mois. Une enveloppe de 200 000 euros est ainsi affectée par la Région pour la sécurité à Montélimar.

Depuis l'Assemblée Plénière des 15 et 16 octobre qui permis de voter un rapport présenté par **Philippe MEUNIER**, Vice-président de la Région délégué à la Sécurité, la Région renforce sa politique dans ce domaine en proposant aux communes et intercommunalités des contrats régionaux de sécurité. Ces derniers se déclinent en trois volets :

❖ Un soutien renforcé en matière de vidéoprotection haute définition

La Région relèvera le plafond de subvention **de 30 000 à 50 000 euros par an et par commune** pour l'installation d'équipements de vidéoprotection en haute définition dans les espaces publics, les abords des lycées et des gares.

Ainsi, l'intervention régionale pourra soutenir durant les prochains mois l'installation de **800 caméras supplémentaires dans les espaces publics et la sécurisation des abords de 32 lycées supplémentaires.**

❖ Un financement des Centres de Supervision Urbains (CSU)

La Région apportera un soutien à la création, l'extension et la modernisation des Centres de Supervision Urbains permettant des visionnages en temps réel ou différé. Pour rappel, les CSU sont un regroupement au sein d'une salle de contrôle de l'ensemble des instruments autorisant la gestion déportée des dispositifs de sûreté. Y aboutissent les images émanant de la vidéoprotection.

Le soutien régional, ciblé sur les communes ou intercommunalités, portera sur 50% des dépenses liées aux équipements/aménagements techniques et informatiques **avec une subvention plafonnée à 100 000 euros par CSU.**



La Région pourra ainsi soutenir dans les prochains mois **la création et/ou la modernisation de 4 à 5 centres de supervision urbains.**

❖ **Une aide à l'équipement des polices municipales**

Les communes assurent l'équipement de leurs polices municipales. Ces équipements d'intervention et de protection sont réglementairement encadrés et régulièrement constitués de gilets pare-balles et d'armes. Ces équipements peuvent être complétés par des moyens de force intermédiaire tels qu'un pistolet à impulsion électrique, un bâton de protection télescopique, un diffuseur de gaz lacrymogène, ainsi que par des équipements individuels de protection pris en charge par la collectivité comme une caméra-piéton, des menottes, une lampe-torche, des sifflets, des gants de protection...

La Région soutiendra les communes et intercommunalités pour l'équipement des polices municipales, en matière d'achat d'armement, de moyens de force intermédiaire et d'équipements individuels de protection.

Le soutien régional ciblé sur les communes pourra porter sur 50% des dépenses liées aux équipements avec une subvention plafonnée à 30 000 euros par commune et intercommunalité.

En ce qui concerne Montélimar, il est important de rappeler que la vidéoprotection a permis 158 réquisitions d'OPJ (Officiers de Police Judiciaire). Une à deux interpellations sont rendues possibles par la vidéoprotection par semaine. Actuellement, 130 caméras de vidéoprotection sont installées à Montélimar. La police municipale est composée d'une quarantaine d'agents, parmi eux 22 ont l'autorisation d'utiliser des armes létales. Sept d'entre eux sont des opérateurs vidéoprotection.

